

DÉPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)
COMMUNE D'AYGUATEBIA-TALAU

10 Rue de la mairie
66360 – AYGUATEBIA

Compte rendu

Conseil municipal du vendredi 9 juin 2023, 17 h 30

Présents : Vicens Georges, Oliva Thierry, Petit Edwige, Torras Sylvie, Minda Pierre.

Absent : Goze Christian a donné son pouvoir à Thierry Oliva

Secrétaire de séance : Torras Sylvie

1 Validation des délibérations du conseil municipal du 15 AVRIL 2023

2 Délibération pour demande de travaux sur château d'eau

Nos installations en eau potable à Ayguatebia et à Talau ont besoin de travaux de réhabilitation :

- Remplacement des compteurs
- Remplacement des pompes doseuses de chlore liquide + filtre à cartouche
- Remplacement du point d'injection du chlore (dans le réservoir et dans la conduite de distribution)

Les travaux s'élèvent à 6 953,18 €

Le maire propose au CM de délibérer pour accepter ces travaux et autoriser le Maire à faire la demande de subvention auprès du SATEP

Adopté à l'unanimité

1 Délibération pour recevoir la RODP provisoire

Instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoires(s)

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil. Il fait part de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 **fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.**

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance **pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;**
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire ; ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOPTÉ la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance **pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz**. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes dès l'année suivant la présente délibération.

1 Délibération train jaune

Mr le Maire explique que le bureau du PNR nous propose d'adopter une délibération pour montrer notre engagement en faveur du train jaune. Cette délibération devrait appuyer l'action de la Région afin d'améliorer la qualité du service du Train jaune.

VU la Charte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes adoptée à l'unanimité des 66 communes, 3 intercommunalités, le Conseil départemental des Pyrénées Orientales, la Région Languedoc Roussillon et l'Etat en 2014, et notamment les vocations 2 et 3

VU le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la communauté de communes des Pyrénées catalanes et son Plan global de déplacements (PGD)

Vu les documents de planification PLU intercommunaux valant SCOT des communes de communes Conflent Canigo et Pyrénées Cerdagne

VU le volet mobilité d'« Occitanie 2040 », et le schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires

CONSIDÉRANT que le Train Jaune devrait être une solution de transport durable face au défi du changement climatique ;

CONSIDÉRANT que le Train Jaune devrait être un train du quotidien à haute valeur touristique ;

CONSIDÉRANT les choix stratégiques lourds de conséquences de la SNCF comme le manque d'entretien des voies depuis des décennies ayant comme conséquences la diminution du nombre de circulations, la carence des horaires et des correspondances, et ce malgré les investissements massifs de la Région Occitanie ;

CONSIDÉRANT le succès incontestable du car à 1€ crée pour compenser les dysfonctionnements du Train mais qui aujourd'hui est révélateur d'un besoin de transport collectif

CONSIDÉRANT l'engagement du Comité d'Usagers de la Ligne du Train Jaune, qui après avoir réussi à sauver le haut de la ligne menacé de fermeture, s'est fortement engagé dans le suivi des travaux des collectivités ;

CONSIDÉRANT le travail de la Commission territoriale qui s'est réunie annuellement de 2017 à 2022 en appui au Schéma Directeur Stratégique (SDS) piloté par la Région Occitanie avec le soutien du Conseil départemental des Pyrénées Orientales pour recenser et prioriser les attentes du territoire ainsi que les projets pouvant renforcer l'attractivité de la ligne en termes de déplacement et de valorisation touristique

CONSIDÉRANT les conclusions de cette Commission portées en Comité de pilotage le 13 juin 2019 à la connaissance de la SNCF et de la Région

CONSIDÉRANT le travail réalisé par les acteurs du territoire, pour mettre en valeur la ligne, au travers notamment du site internet letrainjaune.fr et des Pôles d'Echanges Multimodaux dans les principales gares du Train Jaune ;

CONSIDÉRANT la mobilisation des habitants du territoire et du département au travers d'une pétition portée par le Comité des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE de demander à l'Etat et à la SNCF :

de répondre aux besoins exprimés par les habitants du territoire et de prévoir l'exploitation adaptée pour un fonctionnement efficace du Train Jaune et de la liaison Perpignan Villefranche de Conflent, ainsi que Toulouse/ Latour de Carol-Enveigt. La préservation des moyens humains dédiés à la ligne Perpignan / Latour de Carol-Enveigt est un des moyens prioritaires pour éviter les suppressions de trains intempestives, nuisant à la qualité du service attendu.

de porter les investissements nécessaires à l'amélioration des horaires, des cadences et des services emportés (comme la possibilité d'accueillir plus de vélos à titre d'exemple) pour rattraper le retard pris depuis des années et aider la collectivité régionale à répondre aux attentes des habitants et aux enjeux de mobilités avérés.

DÉCIDE de tout mettre en oeuvre pour appuyer les usagers dans leur requête d'un train quotidien et de l'organisation de la complémentarité des modes de transport sur notre territoire, sachant que le train et le car en sont les éléments structurants.

DECIDE de renforcer le projet du territoire autour de l'attractivité et des services du Train Jaune.

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

2 Election du délégué et des 3 suppléants pour la préparation des élections sénatoriales 2023. Arrêté préfectoraal du 20 avril 2023

Le 24 septembre 2023 auront lieu les élections sénatoriales. Pour notre département il faudra élire 2 sénateurs. Notre Conseil municipal doit désigner un délégué et 3 suppléants pour constituer le collège électoral chargé d'élire les 2 sénateurs.

Dans les communes de moins de 9000 h, les délégués et les suppléants sont élus parmi les conseillers municipaux.

L'élection du délégué se déroulera séparément des 3 suppléants, au scrutin majoritaire à 2 tours.

Un procès-verbal pour chaque élection sera envoyé par mail le jour même de l'élection à la préfecture : pref-elections@pyrenees-orientales.gouv.fr. Les originaux seront déposés à la sous-préfecture de Prades le 12 juin avant midi par G Vicens .

Les résultats sont les suivants :

Election du délégué : Georges Vicens : 6 voix élu au premier tour

Election des suppléants : Minda Pierre : 6 voix élu au premier tour
Oliva Thierry : 6 voix élu au premier tour
Petit Edwige : 6 voix élu au premier tour

3 Délibérations suite à la démission de Francis Pages

Mr Le Maire explique que Mr Francis PAGES a envoyé le 15 Avril, une lettre de démission de ses fonctions d'adjoint et de membre du Conseil Municipal. Suite à cette démission , le Conseil doit procéder à plusieurs délibérations :

- Mr le Maire propose de décider de ne pas remplacer le poste manquant de conseiller municipal et d'accepter un conseil municipal à 6 membres

Adopté à l'unanimité

- Mr le Maire propose de maintenir le poste de 2ème adjoint .

Adopté à l'unanimité

- Mr le Maire propose de procéder à l'élection du 2ème adjoint
Mme Sylvie Torras est candidate

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de pour : 6
Mme Sylvie Torras ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2 ème adjointe et a été immédiatement installée.

1 Divers

- **Délibération pour autoriser T Oliva à signer les documents d'urbanisme concernant une DP émanant du Maire**

Mr le Maire doit déposer un demande préalable de travaux pour lui même il ne peut donc pas la signer en tant que Maire et propose au Conseil Municipal d'autoriser Mr Thierry Oliva à signer sa demande de DP.

Adopté à l'unanimité

● **Information : désignation de l'assistant de prévention par arrêté**

Dont les missions sont assistance et conseils auprès du maire dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans le travail

Mme Audrey Carle s'est proposée pour assurer cette mission. Accepté par le Maire

● **Délibération pour fixer les montants forfaitaires des branchements eau et assainissement**

Par délibération du 2 juin 2007 ces montants étaient de 500 € chacun.

Mr le Maire propose de les modifier ainsi :

Branchement unique eau potable : 800 €

Branchement unique assainissement : 800 €

Branchements eau potable et assainissement : 1250 €

Adopté à l'unanimité

● **Informations concernant les prochains travaux sur la voirie, les réseaux eau potable et assainissement**

Mr Thierry OLIVA souhaite faire le point sur les divers travaux concernant la voirie et les réseaux :

- A partir du 26 juin : suite des travaux signés en 2022 : goudronnage du chemin de las Basses, réfection du terrain de boules, réparations réseau devant le château d'eau
- travaux supplémentaires qui feront l'objet de demandes de devis : (Colas, Areny, Spie Batignolles) étanchéfier le trop plein du château d'eau
- 15 Août – 15 Octobre : Rénovation du réseau assainissement aérien assainissement en bas du village
- Par ailleurs le bureau de maîtrise d'oeuvre de Géo Pyrène prépare les chantiers de rénovation issus des schémas directeurs EP et Assainissement à savoir les travaux de priorité 1 et la mise en place des coffrets des compteurs individuels d'eau potable afin qu'ils soient opérationnels pour 2026